

Dans sa séance du 28 octobre 2025, le Conseil municipal a accepté les délibérations ci-après :

Les textes complets des délibérations, des résolutions, des statuts et des procès-verbaux approuvés des séances du Conseil municipal peuvent être consultés à la mairie, sur rendez-vous.

DELIBERATION 25-18

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 814'000 F, destiné à la création d'une zone 30 km/h dans le village de Saint-Maurice, à l'enfouissement des lignes aériennes du chemin Prudent-Balland, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter à concurrence de 861'000 F - proposée par le Conseil administratif

le Conseil municipal
en présence de 22 de ses membres

accepte à l'unanimité (22 oui, le Président a voté) (majorité qualifiée)

1. De procéder aux travaux d'aménagement d'une zone 30 km/h dans le village de Saint-Maurice ainsi qu'à l'enfouissement des lignes aériennes au chemin Prudent-Balland.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 814'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à concurrence de 861'000 F, afin de financer l'opération globale, soit y compris le montant du crédit d'étude voté précédemment (délibération 23-32).
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous le N° 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026.

Dernier jour du délai référendaire : le 15 décembre 2025.

DELIBERATION 25-19

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 400'000 F, destiné aux études de faisabilité du projet de réaménagement de la route cantonale d'Hermance entre le chemin de Botterel et le chemin de Margencel, afin de sécuriser les mobilités douces - *proposée par le Conseil administratif*

le Conseil municipal
en présence de 22 de ses membres
accepte à l'unanimité (21 oui) (majorité simple)

1. D'étudier la faisabilité du réaménagement de la route cantonale d'Hermance entre le chemin de Botterel et le chemin de Margencel, afin de sécuriser les mobilités douces.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'étude de 400'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De prendre acte que l'objectif de cette étude foncière et technique est de solliciter l'inscription du réaménagement de ce tronçon de la route d'Hermance dans la planification cantonale, sans garantie sur la temporalité de la suite de cette réalisation, qui devra être prise en charge par le canton.
5. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette au moyen d'une annuité, qui figurera dans le compte de résultat sous le N° 61.33 dès l'année de sa clôture, estimée à 2028.

Dernier jour du délai référendaire : le 15 décembre 2025.

Collonge, le 5 novembre 2025

Marc Oberson
Président du Conseil municipal